



RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 MARS 2018**

✎ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, un additif à la campagne d'emploi 2018 des enseignants du second degré portant sur l'ouverture au recrutement d'un poste de PRAG/PRCE d'anglais, déclaré vacant suite à un détachement.**

✎ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, un additif à la campagne d'emploi Enseignants-Chercheurs relatif aux moyens délégués dans le cadre du Plan Etudiant.**

Le projet de coloration des 2 postes de MCF, annoncé lors du CA du 28 février, est arrêté sur la base suivante :

- MCF UFR Humanités Département Lettres Profil Langue française moderne – Littérature française des 20e et 21e siècles (romans, récits). A titre exceptionnel, il est proposé un double rattachement : EA TELEM (Textes, Littératures : Écritures et Modèles) ou EA 4593 – CLARE (Cultures, Littératures, Arts, Représentations, Esthétiques). Ce choix d'un double rattachement doit s'entendre dans le contexte actuel de réflexion sur l'éventuelle réorganisation du périmètre de ces deux équipes d'accueil.
- MCF UFR Langues et Civilisations Département Etudes Chinoises Profil Langue et civilisation coréenne. Ce poste sera rattaché, dans le contexte de réorganisation évoqué ci-dessus, à l'équipe TELEM (Textes, littératures : écritures et modèles).

✎ **Le Conseil d'Administration a examiné le Rapport Annuel de Performance.**

Le RAP est un document annexé au compte financier, construit en parallèle de l'élaboration du contrat d'établissement. Cette édition 2017 du RAP est structurée en 3 axes articulés avec notre contrat quinquennal :

- Stratégie et Gouvernance : un nouveau modèle de gouvernance
- Une offre de formation au service d'une meilleure réussite des étudiants et d'une insertion professionnelle de qualité
- Une stratégie de recherche basée sur le partenariat et la promotion des SHS

Il vise à donner aux élus du Conseil une information panoramique sur les indicateurs d'activité et de performance de l'établissement. Il permet également de suivre annuellement les objectifs pluriannuels fixés dans le cadre du contrat quinquennal passé entre l'établissement et le Ministère.

Il comprend 47 indicateurs, dont les indicateurs du contrat quinquennal (14 indicateurs communs et 5 indicateurs spécifiques).

Sur ces 19 indicateurs du contrat, on observe une évolution positive pour 14 indicateurs d'entre eux, dont certains pour lesquels la cible du contrat est d'ores et déjà atteinte).

Sur le volet « Stratégie et gouvernance », on peut souligner les points ci-dessous :

- Un taux d'occupation des emplois par des personnels titulaires qui démontre le choix politique fort de l'établissement qui refuse de traiter cette question de l'emploi titulaire comme une simple variable d'ajustement à nos contraintes financières. En 2017, l'université compte 466 ETP (Equivalent Temps Plein) de titulaires enseignants (+5,8 ETP par rapport à l'exercice 2016) et 318 ETP de titulaires Biats (+ 6,2 ETP par rapport à l'exercice 2016).
 - o Cette réalité se traduit également par l'augmentation du taux de couverture de notre offre de formation par nos personnels titulaires qui est ainsi passé de 80.9% en 2015/2016 à 82.5% en 2016/2017
- L'accessibilité de nos bâtiments aux personnes en situation de handicap a progressé depuis 2015. De 10 bâtiments accessibles en 2015/2016, nous sommes passés à 13 bâtiments en 2016/2017 et nous en compterons 15 cette année. Cependant, cet indicateur reste encore éloigné de la cible que nous nous sommes fixés pour 2021, à savoir l'accessibilité de l'intégralité de nos 31 bâtiments.

Sur le volet relatif à l'offre de formation, le rapport met en évidence des évolutions contrastées :

- En licence, l'université, si elle connaît un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale, n'atteint pas les taux attendus (indicateurs « corrigés » qui tiennent compte des caractéristiques de la population étudiante accueillie).
- La réussite en master enregistre un taux supérieur à la moyenne nationale. L'établissement se positionne au neuvième rang sur 72 établissements.
- L'année 2016/2017 a vu l'ensemble des indicateurs relatifs à la formation tout au long de la vie évoluer favorablement : augmentation du nombre de stagiaires diplômés (de 171 en 2015/2016 à 272 en 2016/2017), augmentation du chiffre d'affaires (de 844 621 € en 2016/2017 à 1 497 583 € en 2016/2017)
- En matière d'insertion professionnelle de nos diplômés de licence pro et de master, on observe une augmentation de la part des diplômés en emploi et parmi eux, une augmentation de la part de cadres.
- En lien avec l'ouverture à l'apprentissage de 6 nouveaux diplômés à la rentrée 2016, le nombre d'apprentis est passé de 49 en 2015/2016 à 79 en 2016/2017

Sur le volet de la stratégie de recherche, l'attention du Conseil a été attirée sur les indicateurs suivants :

- Les efforts fournis depuis deux ans pour encourager nos équipes hors Labex à répondre aux appels d'offres de l'Idex commencent à se concrétiser sur le volet recherche. Ainsi, le montant des financements obtenus est passé de 1 294 918 € en 2015, à 1 440 071 € en 2016 et 2 070 047 € en 2017.
- L'augmentation du nombre de doctorants financés se poursuit progressivement depuis 2015 (de 66 en 2015 à 75 en 2017) grâce notamment à la recherche de financements extérieurs (notamment CIFRE)

✎ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, l'actualisation de la procédure relative aux missions.

Le cadre réglementaire (décret n°2006-781 du 3 juillet 2006) prévoit, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, qu'une délibération du Conseil d'Administration de l'établissement puisse fixer, pour une durée limitée, des règles dérogatoires aux arrêtés interministériels.

Dès lors que des règles spécifiques ont été fixées par le Conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (dernière délibération du 24 mars 2017), il convient de procéder périodiquement à leur actualisation.

Pour les frais de repas, les déplacements commençant avant 12 h et se terminant après 14 h ouvrent droit à indemnité du midi. Les déplacements commençant avant 19 h et se terminant après 21h ouvrent droit à indemnité du soir.

Le remboursement forfaitaire est de 15, 25 €. Ce taux est réduit de 50% pour les frais de repas pris dans un restaurant administratif.

Pour les frais d'hébergement, le remboursement au missionnaire est effectué sur la base des frais réels (chambre, petit déjeuner et taxe de séjour compris).

Le montant du remboursement « plafond » accordé varie suivant les lieux géographiques dans la limite de :

- 70 € pour la PROVINCE
- 110 € pour PARIS

Constatant la répétition de certaines difficultés à trouver des solutions d'hébergement dans cette gamme tarifaire, le Conseil d'administration autorise les dépassements suivants :

- 120 € pour PARIS
- 80 € pour LYON / MARSEILLE
- 85 € pour BORDEAUX

Le Conseil d'Administration a été informé du fait que le marché actuel qui couvre les besoins des établissements pour les déplacements et l'hébergement arrivera à échéance le 17 juillet 2018. L'Agence de Mutualisation des Universités et des Etablissements (AMUE) a annoncé sa décision de ne pas renouveler la procédure d'accord-cadre. Il appartiendra donc à chaque établissement d'engager sa propre procédure ou de s'orienter vers l'offre UGAP.

↳ Le Conseil a décidé de signer l'appel de Jussieu (10 Abstentions, 3 Voix Contre et 19 Voix Pour).

Cet appel a été élaboré par un collectif français représentatif des chercheurs et des professionnels de l'édition scientifique regroupés notamment au sein des segments « open access » et « édition scientifique publique » de la BSN (Bibliothèque scientifique numérique).

Il s'adresse aux communautés scientifiques et aux établissements de recherche en vue de promouvoir un accès ouvert aux publications scientifiques qui encourage la bibliodiversité et l'innovation et n'implique pas le transfert exclusif des abonnements vers les APC (Article Processing Charges - frais de publication pour autoriser l'accès libre à des articles).

Les débats du Conseil se sont concentrés sur les articles 1 et 8 de cet appel :

- *Article 1 : L'accès ouvert doit s'accompagner d'un soutien à la diversité des acteurs de la publication scientifique -- la bibliodiversité -- qui mette fin à la domination par un petit nombre d'entre eux dictant de ce fait leurs conditions aux communautés scientifiques ;*
- *Article 8 : Priorité doit être donnée aux modèles économiques de publication qui n'impliquent le paiement ni par les auteurs pour publier, ni par les lecteurs pour accéder aux textes. De nombreux modèles économiques équitables existent, par soutien institutionnel, par implication ou souscription des bibliothèques, par commercialisation de services premium, par financements participatifs, par constitution d'archives ouvertes, qui ne demandent qu'à être étendus et généralisés.*

↳ Le Conseil a adopté, à l'unanimité, une modification des modalités de versement de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire relative à l'aide au financement des séjours d'enfants.

Cette ASIU, versée sous conditions de ressources, avait été votée le 30 septembre 2016 sur une base de 350 € "par an et par enfant". Par cette délibération, cette ASIU est désormais plafonnée à 350 € « par an et par famille ».

↳ **Le Conseil a autorisé, à l'unanimité, le versement d'une allocation d'aide à la mobilité de 8 000 €, financée par Campus France dans le cadre du programme Prestige, pour une chercheuse invitée du 1er janvier au 31 août 2018 dans la continuation de ses recherches Post Doctorale effectuées auprès d'IRAMAT CRP2A.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la nomination de Monsieur Alban PICHON, en tant que nouveau directeur du CFA**

Cette décision, qui intervient après le départ à la retraite de l'ancien directeur François SIMON, fait suite à un avis favorable unanime sur cette candidature de la part du Conseil de Perfectionnement qui s'est réuni le 8 mars 2018.